L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

G. F. WEISSE / H. DUVERGER / N. DUFOUR / S. HARRY — EDITEURS-PROPRIETAIRES

Nouvelle-Orléans, — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 JUIN 1860. — MARDI MATIN, 19 JUIN

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à rai son de dix cents PAR SEMAINE pour les six numéros. On n'en sait aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par M. Vignié, rue Royale, entre St-Charles et Carondelet—Charbon de Pittsburg et divers autres articles, comptant.

Par E. Roger & Co., 45 & 47 Vieille Levée—Marchandises et installations pour sucre.

☞ Pour la feuilleton, voir la seconde page

Rapport sur l'affaire d'Harper's Ferry.

Dans la séance du 15 juin, au Sénat, M. Mason, rapporteur du comité sur l'échauffourée de Harper's Ferry, a fait un rapport volumineux (mille 150 pages, non compris les témoignages) où il donne l'histoire complète des mouvements de Brown et du résultat de ses coups de main contre la propriété fédérale.

La commission est présentée de façon à faire ressortir le défaut de sécurité qui résulte, pour l'autre Etats, de l'agitation à laquelle ils se trouvent constamment en proie

Les carabines rayées qui ont été trouvées entre les mains de la bande de Brown, avaient été fabriquées au Connecticut et destinées à être employées dans la guerre civile du Kansas

Les forges mises, par le président du comité du sénat, à la disposition de Brown, avec des instructions écrites sur leur emploi, instructions qui n'ont pu être expliquées C'est plus tard que ce fanatique mit le projet d'exciter une guerre civile parmi les Etats à esclaves.

Cette expédition aurait pu être terminée, si le capitaine Dahlgren, qui commandait les dispositions de l'homme à qui ces mesures étaient confiées, car le rapport ne suppose pas que les membres de ce comité aurraient pu s'entendre avec un projet aussi criminel que celui d'enfanter le cerveau malade de Brown.

Le rapport ne suggère aucune législation, car il n'est pas d'acte efficace pour empêcher le retour de pareilles échauffourées C'est aux Etats à se prémunir contre des soulèvements de cette nature par une législation appropriée à leur situation Ce devoir leur est imposé aussi bien par une saine politique et le désir de préserver la paix de l'Union, que par les sentiments de la fraternité. S'ils ne font rien dans ce but, ils ne peuvent trouver un autre moyen de sauvegarder la paix entre les Etats de l'Union La plus sincère recommandation par le rapport a été à la protection des arsenaux et casernes des Etats Unis par une force suffisante pour les mettre à l'abri de toute attaque extérieure ou intérieure.

Telle est l'analyse très succincte de la conclusion du rapport, qui brille, la profonde partie d'une manière plus remarquable encore dans toute sa plus haute degré. Huit signataires MM Mason, Davis et Fitch

MM Collamer et Doolittle ont fait un assez rapport de minorité pour constater qu'on n'a pu établir la complicité dans l'insurrection personnes autres que celles qui accompagnaient Brown qu'il n'y a pas de preuves que le gouvernement fédéral ou aucun de ses agents en ait eu connaissance, et que la conspiration ou son but n'ont pas été connus du gouvernement

Ils ajoutent que la conspiration a été découverte par le président Buchanan, aussitôt qu'elle a pu prouver la présence complet pour la répression de Brown et de ses complices. Ils n'hésitent pas à déclarer que la trempe et la fermeté du président sont les deux sentiers qui heureusement ont préservé le pays de la guerre civile.

Ils ajoutent que l'insurrection n'a pas été organisée, et n'a pu réussir que par la faiblesse et l'incurie du gouvernement de Harper's Ferry, qui a été incapable de prendre des mesures pour empêcher la force d'être mise au pied du mur par la population.

Ils font remarquer que le gouvernement de Pétersbourg relatent que les moyens employés pour l'affranchissement des serfs avaient été heureusement adoptés par un mouvement spontané, et qu'aucune violence n'a été commise par les esclaves contre leurs maîtres